

Directive du Bureau du Chef de l'Information : TI 12.01	Publié : 04/2019
Chapitre : Formation et soutien	Dernière révision :
Objet : Formation du personnel de la TI	01/2024

1 DIRECTIVE

- 1.01 Les organisations du GNB fourniront de la formation et de l'éducation à tous les employés salariés de la TI selon leurs responsabilités actuelles et futures.
- 1.02 Les descriptions des postes de TI indiqueront les connaissances en TI requises et le niveau d'expérience attendu.

2 OBJET

- 2.01 La présente directive a pour objet de faire en sorte que le personnel de TI possède les compétences et l'expérience nécessaires pour leurs responsabilités actuelles et les tâches potentielles à venir.

3 PORTÉE

- 3.01 La présente directive s'applique à l'ensemble de la gestion et du personnel de la TI.

4 RESPONSABILITÉ

- 4.01 Les gestionnaires de la TI doivent :
- a) consigner les compétences en TI requises pour chaque poste de TI qui relèvent d'eux;
 - b) cerner les compétences en TI requises en fonction du plan stratégique de TI;
 - c) examiner et approuver la formation financée par l'organisation offerte au personnel de TI.
- 4.02 Les employés de la TI doivent :
- a) établir un plan de formation en TI pour éliminer les lacunes dans les compétences en TI pour leurs responsabilités actuelles;
 - b) cerner les besoins de formation pour être en mesure de mener efficacement leurs responsabilités actuelles et futures;
 - c) planifier des cours éducatifs en TI approuvés par la gestion de la TI.

5 DÉFINITIONS

- 5.01 La « **certification** » dans une discipline de la technologie de l'information désigne un processus officiel d'examen indépendant visant à valider qu'une personne est un expert qualifié possédant des connaissances ou un ensemble de

Directive du Bureau du Chef de l'Information : TI 12.01	Publié : 04/2019
Chapitre : Formation et soutien	Dernière révision :
Objet : Formation du personnel de la TI	01/2024

compétences, et à fournir de la documentation indiquant que la personne a réussi la procédure de test.

6 DIRECTIVES CONNEXES

- BCI TI 1.01 – Planification stratégique
- BCI TI 2.04 – Configuration du système
- BCI TI 3.02 – Développement et mise en œuvre d'applications
- BCI TI 5.04 – Gestion de bases de données
- BCI TI 6.01 – Gestion de la configuration et des systèmes
- BCI TI 6.02 – Administration de l'accès
- BCI TI 6.05 – Exploitation et planification
- BCI TI 6.06 – Gestion du rendement et de la capacité
- BCI TI 6.10 – Gestion des problèmes et des incidents